

Séance du :

08/05/2022

Date de la convocation :

29/04/2022

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2022_33	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt-deux et le 08 mai à 10h30,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves — GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette – LUCAS Aurore – GAYMARD Marie-José et TROIN François

Secrétaire de séance : TROIN François

Objet : Budget principal - Décision Modificative N°01

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux observations de la Trésorerie sur notre budget primitif 2022, sur les écritures d'ordres, il y a lieu de modifier le budget comme suit :

	Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
Fonct	R 72311 – Attribution de compensation		6 000,00 €
Fonct	R 7351 – Taxe conso finale electricité		5 267,00 €
Fonct	R 74121 – Dot Solidarité rurale		63 733,00 €
Fonct	R 7412 – Dot nationale de péréquation		15 000,00 €
Fonct	R 775 – Produits des cessions d'immobilistaion	90 000,00 €	
	Total	90 000,00 €	90 000,00 €

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal:

- **ACCEPTTE** les modifications de crédits proposés.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 09 MAI 2022

et publication le: 09 MAI 2022

Le Maire
A. BARALE

Le Maire
A. BARALE

